

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 8 juin 2023

Cabinet dentaire du Port : l'ARS suspend des chirurgiens-dentistes suite à des manquements aux règles d'hygiène et organise le rappel et l'information des patients

Une inspection diligentée par l'Agence Régionale de Santé de La Réunion a mis en lumière de nombreux manquements aux règles d'hygiène et de stérilisation au sein du cabinet dentaire situé au Port, Résidence Bougainville - 7 boulevard de Verdun. Les trois chirurgiens-dentistes concernés se sont vus notifier les manquements constatés et les mesures correctives exigées. A titre conservatoire et pour la sécurité des patients, l'ARS a suspendu ces chirurgiens-dentistes et organise le rappel et l'information des patients concernés.

Contexte et actions mises en place

Suite à l'inspection diligentée dans un cabinet dentaire du Port, à titre conservatoire et en protection de la sécurité des patients, **l'ARS La Réunion a suspendu dès ce mardi 6 juin 2023 les trois chirurgiens-dentistes concernés. Ces derniers ne peuvent plus temporairement poursuivre leur exercice**, et le cabinet dentaire est fermé, dans l'attente du rétablissement des bonnes pratiques au sein du cabinet et de la levée des non-conformités.

Un comité d'experts sera réuni par l'ARS, avec le soutien de Santé publique France, dans les prochains jours. Composé de représentants des professions médicales et dentaires et des spécialistes d'hygiène des soins et d'infectiologie, ce comité devra :

- **formuler des préconisations pour l'information des patients,**
- **déterminer les patients qui doivent se voir proposer un dépistage des infections possiblement transmissibles** à l'occasion de soins dentaires réalisés dans des conditions non-conformes d'hygiène. Dans des situations comparables, et même si les risques de transmission sont faibles, les dépistages portent habituellement sur les hépatites B et C et sur le VIH.

Information et recommandations aux patients concernés

D'ores et déjà et dans l'attente des conclusions de ce comité d'experts, attendues dans les tous prochains jours, l'ARS recommande :

- **aux patients ayant eu à recourir à ce cabinet dentaire :**
en cas de questions ou d'inquiétude, se rapprocher de leur médecin traitant, qui pourra leur apporter conseil, information voire leur prescrire des examens.

- **aux patients en cours de traitement dans ce cabinet dentaire :**
s'adresser à d'autres chirurgiens-dentistes si la suite de leurs soins ne peut attendre.

**Pour toute information ou question, un numéro de téléphone dédié
est mis à disposition des patients de ce cabinet dentaire
à compter de ce vendredi 9 juin :**

0262 724 720

(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi : de 7h30 à 19h

Le samedi : de 8h à 18h

Dès connaissance des conclusions du comité d'expert :

- **l'ARS communiquera à nouveau sur les mesures engagées et les démarches à conduire pour les patients de ce cabinet dentaire,**
- **chaque patient concerné recevra un courrier à son domicile lui indiquant les démarches à suivre.**